



## COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DU BOCAGE CENOMANS Séance du 19 septembre 2019

L'an deux-mil dix-neuf, le 19 septembre à vingt heures, le Comité Syndical du SIVOM du Bocage Cénomans, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de Trangé, sous la présidence d'Isabelle LEBALLEUR, Présidente.

Présents : Mmes BREBION, CARRIÈRE, DESLANDES, LEBALLEUR, ROBIN, YVON et Mrs BARRIER, BRETEAU, UZU (suppléant), JOUANNY et POLLEFOORT

Excusé(e)s : Mmes FONTENELLE, MARIENNE, PINEAU, PIRON, TARNAUD (donne pouvoir à M. UZU, suppléant)

Absent(e)s :



### A l'ordre du jour :

- *Désignation du secrétaire de séance,*
- *Approbation du compte-rendu de la séance du Comité syndical du 18 avril 2019,*
- *Point sur les différentes commissions*
- *STATUTS : Projet de modification des statuts du syndicat*
- *COMMUNICATION : application Smartphone*
- *PETITE ENFANCE : Choix du nouveau délégué pour la DSP du multi-accueil Pomme de Requette*
- *ENFANCE JEUNESSE : bilan des activités d'été*
- *Questions diverses.*

Mme BREBION Jacqueline a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du comité syndical du 18 avril 2019 est validé par tous les élus présents.

## OBJET : ENFANCE JEUNESSE : bilan des activités d'été

Globalement, tout s'est bien déroulé, autant sur le plan qualitatif que quantitatif.

### Séjour Pré-ados :

Fréquentation : 21 jeunes représentant toutes les communes du territoire

Plus de la moitié des enfants n'avaient pas participé à un séjour auparavant.

Sur les neuf enfants de Trangé, certains étaient partis l'an dernier sur le mini-séjour proposé par l'ALSH de l'AFR à Chaufour Notre Dame. Les mini-séjours d'été sont donc un bon tremplin pour se diriger vers les séjours du Syndicat.

Financier : La participation du SIVOM représente 40% du budget total. Le prix de revient estimatif du séjour était de 440 €/enfant et le réalisé est de 438€/enfant.

Matériel : Il est vétuste et il manque un barnum. Il faut donc prévoir d'investir sur du nouveau matériel rapidement.

Points positifs	Constats / Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"><li>✓ BONNE AMBIANCE ENTRE LES JEUNES ET ENTRE LES JEUNES ET LES ANIMATRICES</li><li>✓ ACTIVITÉS PROGRAMMÉES OU NON, APPRÉCIÉES PAR LES JEUNES</li><li>✓ ACTIVITÉS À LA JOURNÉE ONT ÉTÉ APPRÉCIÉES PAR LES JEUNES</li><li>✓ LES JEUNES ÉTAIENT LÀ POUR S'ENTRAIDER DANS LES TÂCHES COLLECTIVES</li><li>✓ LE BUDGET À DISPOSITION PERMETTAIT DE FAIRE DES ACTIVITÉS NON PRÉVUES</li><li>✓ CARTE BANCAIRE À DISPOSITION PERMETTANT DES EXTRAS : ACTIVITÉS, REPAS</li><li>✓ LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS ONT PLU AUX JEUNES</li><li>✓ COMMUNICATION VIA LE SITE DE ST GEORGES POUR DONNER DES NOUVELLES AUX FAMILLES</li><li>✓ RETOUR DES JEUNES ET DES FAMILLES POSITIF</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ UN SEUL MINIBUS POUR LES DÉPLACEMENTS C'ÉTAIT ASSEZ COMPLIQUÉ QUAND IL FAUT EMMENER LES 21 JEUNES QUAND LES ACTIVITÉS N'ÉTAIENT PAS SUR LA JOURNÉE COMPLÈTE</li><li>✓ LA CUISINE N'EST PAS TRÈS FONCTIONNELLE, LES PLAQUES DE CUISSON ÉTAIENT TOUJOURS COMPLIQUÉES À ALLUMER</li><li>✓ FRIGO EST TROP PETIT POUR UN EFFECTIF DE 21 JEUNES</li><li>✓ MANQUE D'UN BARNUM POUR MANGER CAR TRÈS PEU D'OMBRE</li><li>✓ UNE ANIMATRICE ÉTAIT UN PEU EN RETRAIT ET PAS TOUJOURS PRÉSENTE DANS LES MOMENTS OÙ IL Y AVAIT BESOIN</li></ul>

### Séjour ados :

Fréquentation : 15 jeunes (toutes les communes sont représentées). Ce nombre, décidé en commission, est conditionné au mode de transport : le minibus.

Sur ces 15 jeunes, 7 n'avaient pas participé à ce genre de séjour auparavant.

Il n'y a pas eu d'intégration de jeunes en cours de démarche car celle-ci est participative et la construction du séjour se fait avec les actions d'autofinancement (il ne serait pas juste qu'un jeune se « raccroche » au projet alors qu'il n'aurait pas fait d'actions d'autofinancement). C'est pourquoi la communication en amont du projet est importante. Il faut donc communiquer dès à présent (sur les panneaux notamment) sur le projet d'un prochain séjour d'été ados.

Financier : La participation du SIVOM représente 37% du budget total. Le prix de revient estimatif du séjour était de 1038 €/enfant et le réalisé est de 1020€/enfant.

Un des minibus a été abîmé, ce qui a coûté la franchise mais n'a pas trop impacté le budget, vu la participation financière de la junior association, qui a permis aux jeunes de percevoir de l'argent au profit de l'association, lors d'une dizaine d'actions d'autofinancement (lavage de voiture, opération « argent de poche », vente de roses et de croissants...).

Ainsi la répartition des recettes viennent pour 1/3 des familles (300€/enfant), 1/3 du syndicat et 1/3 de la junior association. Les élus souhaitent qu'un article bilan du séjour soit fait pour mettre en exergue le travail et l'implication des jeunes.

Les élus voient avec plaisir la démarche de formation du citoyen derrière ce projet, la responsabilisation des jeunes, qui ne sont pas que dans la consommation, comme le serait un séjour « clé en main ». Ils remercient le fort investissement d'Erwan Viel, le coordinateur enfance-jeunesse dans son accompagnement des jeunes tout au long du projet.

Points positifs	Constats / Points à améliorer
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'implication des jeunes en amont du séjour</li> <li>✓ L'implication des collectivités (argent de poche)</li> <li>✓ L'hébergement en Croatie</li> <li>✓ La durée du séjour</li> <li>✓ La qualité des activités</li> <li>✓ La bonne cohésion du groupe</li> <li>✓ L'autonomie des jeunes</li> <li>✓ L'organisation générale (transport, hébergement,...)</li> <li>✓ Les auberges au « TOP »</li> <li>✓ La participation financière de la junior association</li> <li>✓ La destination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'erreur de « casting » d'un des deux animateurs</li> <li>✓ La gestion de la régie d'avance (en euros et en Khuna)</li> <li>✓ Envisager l'option « rachat de franchise » pour les véhicules de location</li> </ul>

#### **ALSH août :**

Fréquentation : En moyenne 29 enfants par jour. 69 enfants différents ont fréquenté le centre de loisirs sur ces deux semaines avec une grosse proportion d'enfant de Pruillé Le Chétif (25) et de Saint Georges du Bois (26) et peu de Chaufour Notre Dame (2) et une parfaite mixité.

Locaux : Les locaux de la Maison de l'enfance et de la Jeunesse étaient utilisés pour la dernière fois car le nombre croissant d'enfants ne permet plus de respecter le seuil du taux d'occupation prévu dans ce bâtiment (40 enfants).

Thème : jungle et aventure

Sorties: base de loisirs de Brûlon le 22 août tous ensemble (3-11ans), zoo de Spay le 29 août pour les 3-5 ans et Papéa pour les 6-11 ans.

Points positifs	Points à améliorer
Planning d'activité adapté aux âges	En réflexion pour un changement de fonctionnement afin de laisser plus de choix d'activités à l'enfant
Budget satisfaisant	
Commande collation/goûter par drive	
Repas API adapté	
Bonne entente au sein de l'équipe	
Sorties appréciées par les enfants	
Hausse des effectifs sur la seconde semaine =>	Répartition des locaux entre le SIVOM et l'accueil

#### **Tickets sports :**

Fréquentation : 97 enfants pour un ratio de 3,08 activités par enfant, qui démontre une augmentation de l'implication des jeunes dans les activités. Toutes les communes sont représentées.

Financier : une participation des familles de 60%

POINTS POSTIFS	CONSTATS POINTS A AMELIORER
-Gestion des animateurs en partenariat avec l'ALSH - LES SORTIES (PAPEA, TEPACAP, St Malo)	-L'annulation de certaines activités faute de participant (simulateur F1 et tournoi de Thèque)
-La mise à disposition du minibus de la commune de TRANGE	-Participation moins importante la première semaine
-Le nombre de jeunes différents (97)	
La diversité des activités (culturelles /sportives)	

### **ALSH des associations AFR et LEJ :**

Les bilans doivent nous parvenir avant le 15 octobre.

Lors des quelques visites des élus et des coordinateurs, ceux-ci ont constaté une bonne ambiance, des familles contentes, plus impliquées, ainsi qu'une augmentation des effectifs dans les deux centres.

Les échanges se construisent de mieux en mieux avec des prêts de matériels pédagogiques du syndicat vers les associations notamment.

OBJET : Point sur les différentes commissions
---

### **Enfance Jeunesse : ALSH des mercredis**

Depuis la rentrée scolaire, l'ALSH se trouve dans les locaux de l'accueil périscolaire de Saint Georges du Bois, suite à l'explosion des effectifs en juin (55/58 enfants) qui se concrétise en cette rentrée : 77 enfants le 11 septembre, 72 le 18 septembre. Ce nouveau local est plus en adéquation avec le nombre d'enfants, avec néanmoins un seuil d'occupation de 80 enfants.

Les inscriptions ont révélé une augmentation des inscriptions extérieures au territoire (11 enfants sur les 77 enfants inscrits le 11 septembre). Il faut distinguer deux types d'extérieurs : certains ont des attaches scolaires sur le territoire et d'autres sont totalement étrangers au territoire.

Suite à cette délocalisation le matériel de l'ALSH et de l'accueil périscolaire ont été mutualisés. Aussi, une rigueur doit être apportée dans le rangement par les animateurs.

Concernant l'équipe d'animation, elle a été renouvelée par rapport à l'année précédente. Il est difficile de recruter et de garder des animateurs en contrat CEE (contrat d'engagement éducatif, payés au forfait journalier), ce qui pose quelques inquiétudes dans la pérennisation du personnel de l'ALSH. Aujourd'hui, seule Cindy Brûlé, directrice adjointe les mercredis et directrice les petites vacances, est en CDD public (payée à l'heure).

Il est nécessaire pour le prochain budget de revoir les conditions salariales, notamment le salaire qui de 10€/h environ du temps de la CCBC est passé à 5€/h en 2018, avec un intérêt décroissant des animateurs potentiels pour notre structure. Cela induit aussi des difficultés de formation (pour une meilleure qualité de travail auprès des familles) pour des équipes qui changent souvent.

Cette question est mise à l'ordre du jour de la prochaine commission Enfance Jeunesse qui apportera des propositions au prochain comité syndical.

Mme Robin arrive à 20h45.

### **Petite enfance :**

Relais du Bocage :

15 assistantes maternelles ont participé à la réunion de rentrée (1/4 des actifs) et plus de 80% utilisent le service dans l'année.

Très bonne participation pour la reprise des jeux et rencontres depuis le 12 septembre avec de nouvelles participantes. Avec l'installation de placards à l'APS de St Georges, la manutention est plus aisée.

Un renouvellement de l'agrément pour 4 ans (2020-2023) est prévu dont le copil sera le 1<sup>er</sup> octobre. Celui-ci permet une aide financière de 70 % par la CAF.

Les éducatrices constatent une progression dans toutes les sollicitations. Il faut encore travailler sur les gardes à domicile.

Sur le territoire, il existe une inéquation entre l'offre et la demande avec moins d'offres que de demandes.

Le départ d'assistantes maternelles avant 62 ans, les nouvelles installées qui ne durent pas (3/4 ans), la diminution des places... autant de différence entre les chiffres et les réalités de terrain qui obligent les éducatrices du Relais à aller à la pêche aux infos...

Les assistantes maternelles souhaiteraient des rencontres collectives toutes les semaines, accompagnées ou non par une éducatrice du Relais. Le département ne veut pas qu'elles se réunissent à leur domicile (question d'agrément) et pas sans encadrement. En effet, il y a un risque de baisse de vigilance envers les enfants dans ces moments-là. Avec un encadrement, force est de constater que les assistantes maternelles transposent ce qu'elles pratiquent au Relais à leur domicile.

Multi accueil Pomme de Reinette :

Beaucoup de demandes en cours (17 pour octobre à janvier) et déjà des demandes pour septembre 2020. L'obligation de scolarisation à partir de 3 ans n'a pas de conséquence actuellement sur le multi accueil car l'obligation n'est pas encore faite par l'Education Nationale à la date anniversaire de l'enfant mais dans sa 3<sup>ème</sup> année. La CAF travaille sur la prise en compte de cet élément pour le côté financier (aide aux jeunes enfants).

Il est difficile sur le territoire de trouver une solution pour ceux qui ne sont pas pris au multi accueil. Les contrats sont de plus en plus longs (4/5 jours). Aussi, le nombre d'enfants diminue mais le taux de remplissage reste le même.

Bilan de gestion 2016-2019 avec MFAM le 4 juillet : Le délégué est arrivé sans éléments aussi s'est-il révélé difficile : pas de réflexion, d'analyses et de propositions du délégué face à un bilan préparé par la coordinatrice petite enfance, malgré un ordre du jour donné clairement et des pistes de réflexion lancées lors du bilan de fin d'année 2018 fait en mai.

Suite à la démission d'un salarié (entretien des locaux), des problèmes d'utilisation des locaux par le Relais vont se faire sentir car le ménage devrait être réalisé par une entreprise sur des horaires où des réunions avec les assistantes maternelles ont lieu.

### **OBJET : COMMUNICATION : application Smartphone**

La commission communication s'est réunie le 12 septembre dernier après plusieurs dates infructueuses, pour travailler sur la possibilité pour le syndicat d'avoir une application Smartphone.

Suite à la lecture de la proposition de My Mairie que les élus de la commission estiment trop chère pour les besoins du syndicat, un élu a proposé de contacter Lumiplan, qui travaille déjà avec 3 communes du territoire (panneaux lumineux). Les élus ont aussi souhaité avoir d'autres propositions d'autres prestataires, qui sont en cours.

La commission a précisé les besoins du syndicat pour une application Smartphone :

- Envoyer des notifications aux habitants pour les inscriptions diverses
- Etre facile d'utilisation pour qui met les informations sur l'application
- Permettre un accès aux inscriptions sur le site du syndicat
- Etre facile d'utilisation pour celui qui a téléchargé l'application
- Voir pour un accès aux sites des mairies
- Possibilité d'évolution (coût?)

La commission se réunira à nouveau suite aux diverses discussions avec les prestataires pour soumettre une proposition au comité.

**OBJET : STATUTS : Projet de modification des statuts du syndicat**

Suite aux remarques de la Préfecture, le projet de modification des statuts est celui proposé ce soir (voir statuts en annexes). Il a été envoyé aux élus du syndicat en amont ainsi qu'aux maires de chaque commune membre.

Les éléments en bleu sont ceux qui ont été ajoutés ou modifiés. Le transfert de compétences vers le syndicat entraîne automatiquement le transfert des contrats en cours, la mise à disposition des biens meubles et immeubles de cette compétence, la création d'un budget annexe (fonctionnement/investissement). La répartition des dépenses relatives à une compétence optionnelle se fera au prorata de la population entre les communes ayant adhéré à ladite compétence.

**Questions :**

Pour l'instant, seul Trangé a évoqué rapidement cette modification en conseil municipal.

Des questions se posent :

Question	Réponse
<p>Dans le cas où le syndicat ferait une demande de DETR pour la rection du terrain de foot, si demain Trangé et Chaufour Notre Dame prenait une carte foot aussi et que le syndicat faisait à nouveau une demande de DETR une pour leur terrain de foot, serait-elle accordée ?</p> <p>Concrètement, si le syndicat faisait 2 mêmes demandes de DETR, seraient elles accordées ?</p>	<p>Il n'est pas possible de répondre car par définition, les attributions de DETR ne sont jamais acquises.</p> <p>On peut affirmer que deux demandes semblables la même année ne sont pas envisageables.</p> <p>Cependant, la Préfecture ne semble pas avoir l'intention d'accorder de primeur au premier projet au dépend de l'autre si elles ne sont pas faites la même année.</p> <p>Les services de l'Etat ont bien perçu le travail du syndicat et se sont rapprochés de communes comme Laigné ou Saint Gervais qui ont le même type de montage. La Préfecture a inscrit la DETR à destination des syndicats dans cet objectif, car le Préfet a bien conscience des difficultés à créer des structures.</p> <p>Dans le règlement interne de la DETR, est prévue une modification de celle-ci pour intégrer la possibilité de financer des syndicats de communes.</p> <p>Les élus de Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif rappellent que ce sera le syndicat uniquement qui pourra, juridiquement, faire des demandes de DETR ou autres subventions.</p>
<p>Les statuts doivent-ils être validés à la majorité qualifiée ou à la majorité normale ?</p>	<p>Il semble que cela soit à la majorité normale (simple) mais c'est à vérifier.</p>
<p>Comment se déroulerait une séparation dans une carte ? Une association peut-elle se désengager si elle devait être dissoute par exemple (sachant qu'il faut nécessairement une association unique sur un territoire constitué d'au moins deux communes au sein du syndicat du Bocage Cénomans pour adhérer à la carte foot) ?</p>	<p>La séparation de deux communes d'une même carte est prévue dans les statuts.</p> <p>Celle-ci ne peut se faire tant que l'engagement financier est existant.</p> <p>L'engagement d'une association est liée à la carte, pas à la durée de vie de l'engagement financier.</p> <p>De plus, les associations de foot sont en générales pérennes</p>
<p>Pourquoi une contribution des communes pour la compétence optionnelle « au prorata de la population entre les communes ayant adhéré à</p>	<p>Ce critère a été choisi car il est juridiquement objectif.</p> <p>Chaque carte aura son budget annexe</p>

ladite compétence » ?	(fonctionnement et investissement) étanche (pas dans le budget général du syndicat). Un ajout au règlement intérieur du syndicat sera à prévoir, notamment sur la gestion et l'entretien des équipements.
-----------------------	--

Il faudra aussi voir la charge de travail administrative pour le personnel du syndicat, qu'impliquera l'ajout d'une carte (budget, constitution de marchés...)

#### **La procédure :**

Les statuts doivent être validés par le syndicat puis par les communes membres. Or, si l'on veut qu'ils soient effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il faut qu'ils soient validés par les communes fin octobre, début novembre pour que la Préfecture puisse prendre son arrêté dans les temps.

La secrétaire du syndicat préparera à cet effet une maquette de délibération pour chaque commune. De plus, les questions soulevées ce soir et leurs réponses seront envoyées aux communes en amont. Enfin, les communes ne doivent pas hésiter à faire remonter de nouvelles questions auprès des élus du syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote de la modification des statuts du syndicat par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix la modification des statuts du syndicat.**

#### **OBJET : PETITE ENFANCE : RENOUVELLEMENT DSP DU MULTI-ACCUEIL POMME DE REINETTE**

Avis favorable le 26 mars 2019 sur le principe de renouveler la DSP par le CDG 72.

La commission de DSP s'est réunie le 15 avril 2019, pour valider la procédure et le cahier des charges et par délibération du 18 avril 2019, le Comité Syndical a validé le lancement de la procédure pour une gestion en affermage du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

#### **Candidatures :**

Parution de l'avis le 25 avril 2019 sur la plateforme [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) et le BOAMP (avis 19-65961) avec une date limite de réception de candidatures le 27 mai 2019 à 16h30

La commission de DSP s'est réunie le 27 mai à 20h pour ouvrir les candidatures et les analyser. Trois candidats ont régulièrement remis un pli :

People and Baby,

Mutualité Française Anjou Mayenne (Main dans la main groupe Vyv Care) soit MFAM,

Léo Lagrange.

La commission a décidé de retenir toutes les candidatures

#### **Offres :**

Le cahier des charges a été transmis aux candidats le 28 mai 2019.

La commission de DSP a ouvert les plis et analysé les offres le 11 juillet 2019. Sur les 3 candidats ayant reçu notre DCE, tous ont déposé un pli.

La commission a proposé d'écarter « People and Baby » pour deux raisons :

- les valeurs et les objectifs ne correspondaient pas suffisamment à ceux du Syndicat Intercommunal,
- l'offre tarifaire était beaucoup plus élevée que les deux autres candidats.

La commission a proposé de poursuivre la procédure par des auditions avec les deux autres candidats : « Mutualité Française Anjou Mayenne » (MFAM) et « Léo Lagrange ».

Suite aux auditions, la commission s'est réunie le 4 septembre et propose d'éliminer aussi « la Mutualité Française Anjou Mayenne » pour :

- capacités insuffisantes à assurer le suivi et le partenariat souhaités dans le cadre de cette DSP,
- faible motivation exprimée à travers le dossier et lors de l'audition.

### SYNTHESE DES OFFRES sur 4 ans (après auditions)

	People and Baby	Main dans la Main	Léo Lagrange
Taux d'occupation proposé	78%	78%	78%
TOTAL des DEPENSES/RECETTES de fonctionnement, 4 ANS	1 463 057 €	1 378 826 €	1 355 959 €
<b>TOTAL Participation SIBC (avant PS CEJ) hors loyer et avec PSU à 5,66 €</b>	<b>574 763 €</b>	<b>495 417 €</b>	<b>468 028 €</b>

### SYNTHESE DE L'ANALYSE DES OFFRES

	Candidat n°1 : People & Baby	Candidat n°2 : Viv Care -Main dans la Main	Candidat n°3 : Léo Lagrange
Délégation régionale	Antenne Tours	Antenne Angers	Antenne St Nazaire
Nombre ETP proposé	6,8	6,79	7,21
<b>VALEUR TECHNIQUE sur 55 Pts</b>	<b>39</b>	<b>42,5</b>	<b>44,5</b>
<i>Commentaires</i>	Beaucoup de structures mais pas implanté en Sarthe, projet d'accueil des enfants très bien mais beaucoup d'écrits demandés, beaucoup de protocoles, trop de propositions non réalisables. Très bonne présentation de la politique mangériale mais en décalage avec la vision du Bocage Cénomans et décalage avec certaines valeurs du SIBC en matière de taux d'occupation notamment. Pousse au remplissage sans tenir compte du travail pour l'équipe et de l'accueil occasionnel.	Proximité et moyens humains satisfaisants. Dossier avec peu de contenu. Sur l'accueil pas de proposition d'évolution, peu détaillé. Propositions cohérentes dans l'accueil des familles, mais manque de détails et de propositions en mangement et sur l'organisation, malgré la connaissance des problématiques qui les avantage sur les concurrents. Avantage de continuité de service si maintient. Veille au partenariat: écart entre les écrits et la réalisation. Il manque la dimension analyse (des questionnaires et des propositions).	Technicité, projet, et capacité d'évaluation adaptés. Equipe et accueil détaillés. Volonté affichée de travail avec les parents. Beaucoup d'heures médecin, psychologue et infirmière en renfort à voir, mais proposition cohérente et pertinente concernant l'accueil des familles et la politique mangériale. Proposition de reprise claire et détaillée. Continuité de service bien explicitée et cohérente, vision du partenariat correspondant aux attentes SIBC.
<b>OFFRE TARIFAIRE sur 45 Pts</b>	<b>41,2</b>	<b>43,7</b>	<b>45</b>
<i>Commentaires</i>	Dépenses élevées par rapport aux concurrents, rémunération du prestataire et marge importantes	Première présentation du budget non adaptée à la commande. Seconde claire et cohérente mais sans détail parfois (charges du personnel).	Budget bien présenté et correspondant d'emblée à la commande. Moins disant. Veille sur les dépenses faibles en vacation, nettoyage des locaux et alimentation
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>80,2</b>	<b>86,2</b>	<b>89,5</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

La commission s'est posée la question de prendre en compte l'historique de la MFAM, mais celle-ci ne s'en est pas servi pour faire des propositions, ne s'est pas appuyée sur l'existant. Même sans prendre en compte cet historique et en s'appuyant uniquement sur le dossier, l'audition de la MFAM était vide (dossier type avec des éléments hors contexte, allusion à la CCBC au lieu du syndicat...)

L'autre structure conviée aux auditions, Léo Lagrange, a montré des capacités techniques, des projets de spécialisation... et serait donc le prochain délégataire si le Comité le valide.

Les élus remercient Stéphanie Morin pour son travail sur le renouvellement de la DSP.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical procède au vote du nouveau délégataire du multi accueil « Pomme de Reinette » par scrutin ordinaire :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 11

☛ **Les élus valident à l'unanimité des voix le nouveau délégataire du multi accueil « Pomme de Reinette ».**

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES : Copil Projet social**

Rappel des étapes (accompagnement de la CAF et du CEAS) :

- 1- Cartographie partagée du schéma de l'offre et de son organisation
- 2- Identification des besoins et des problématiques (consultation des conseils municipaux, acteurs associatifs, des agents, et de la population\*) :
  - 76 retours dans les urnes et via le site,
  - 300 personnes environ présentes à « Familles en fête » le 5 juillet. Les élus remercient les équipes du syndicat qui ont œuvré à l'organisation et à l'animation de cette rencontre.
- 3- Définir le projet de territoire (analyse des données, identification des axes : enjeux du territoire, orientations et axes de développement)

Les échéances :

- Un forum : le samedi 16 novembre 2019 (matin) avec les participants du 11 mai dernier (même lieu).  
Objectif : recueillir de la matière pour définir les orientations de demain d'après les enjeux repérés (animation CEAS). Toutes les associations et conseils municipaux seront conviés.
- Ecriture des orientations du projet social fin 2019 - début 2020
- Signature de la CTG avec la CAF au 15 février 2020. Cette échéance coïncide avec les élections municipales de 2020. Les élus insistent sur le fait que les vraies décisions seront à la charge des nouvelles équipes municipales. Néanmoins, la CAF a réaffirmé cette limite du 15 février.
- Poursuite des travaux (Actions en lien à mettre en œuvre : PEDT, réflexion sur le développement des services...)

Le prochain comité syndical est prévu le lundi 9 décembre à 20h, à la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.